



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Budget spécifique à destination des réserves de biosphère

Question écrite n° 11321

Texte de la question

M. Fabien Di Filippo attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le manque de ressources allouées aux réserves de biosphère. Territoires reconnus par l'Unesco, les réserves de biosphère concilient la conservation de la biodiversité et le développement durable, avec l'appui de la recherche, de l'éducation et de la sensibilisation, dans le cadre du programme intergouvernemental sur l'homme et la biosphère (MAB). Elles constituent des sites privilégiés pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable de l'agenda 2030 des Nations unies. Il existe actuellement 738 réserves de biosphère dans 134 pays, dont 22 sites transfrontières, qui appartiennent au réseau mondial des réserves de biosphère. La France en compte 16, 13 en France métropolitaine et 3 en outre-mer. Ces espaces couvrent près de 7 millions d'hectares sur plus de 2 500 communes, où vivent 3,2 millions de personnes. La Moselle Sud fait partie des territoires ayant récemment obtenu ce label. Pour être reconnus réserves de biosphère, les territoires doivent non seulement répondre à plusieurs critères, mais doivent aussi s'engager à remplir de nombreux objectifs de protection et de développement : conservation des écosystèmes, des paysages, des espèces et de leurs patrimoines génétiques, promotion de pratiques respectueuses de l'environnement pour toute activité, importance particulière accordée à la recherche, aux études et à l'observation continue de l'environnement, à la sensibilisation et l'éducation du public, des jeunes en particulier, implication des populations et des acteurs socioéconomiques dans ce combat. Or pour remplir ces missions essentielles pour la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et la transition écologique des territoires, les réserves de biosphère ne reçoivent aucun soutien direct de la part de l'Unesco ou de l'État. L'important travail d'animation et de gestion qu'elles accomplissent pour atteindre leurs objectifs, développer leurs projets et garantir les engagements que justifient leur reconnaissance et leur désignation internationale, nécessite pourtant des moyens humains et financiers importants. Leur réseau national français, animé par l'association MAB France, reçoit ainsi seulement un soutien annuel de l'Office français de la biodiversité de 150 000 euros : il fait donc régulièrement face à de grandes difficultés pour assurer ses missions de base et pour développer de nouvelles activités au service du développement durable des territoires. Afin de garantir la pérennité de cet outil majeur, laboratoire et modèle des politiques de la protection de la biodiversité de demain et de la mise en œuvre des objectifs de développement durable en France, il est essentiel que l'État s'engage à apporter un soutien minimal qui permette aux réserves de biosphère d'assumer les engagements pris envers l'Unesco et envers le Gouvernement, de poursuivre leurs missions de promotion de la biodiversité et du développement durable, mais aussi de sensibilisation des populations et des acteurs socioéconomiques à la préservation des espaces naturels, d'effectuer le rapportage et des contributions régulières au ministère en charge de l'écologie et aux différents groupes de travail dont le MAB France est membre et de poursuivre le développement du réseau national. Il demande donc au Gouvernement s'il compte mobiliser un budget spécifique à destination des réserves de biosphère afin de valoriser et de soutenir leur travail si essentiel pour l'environnement et pour la vie des territoires.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Di Filippo](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11321

Rubrique : Biodiversité

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : [Mer et biodiversité](#)

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [19 septembre 2023](#), page 8258

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)